

## in:fo

Edito > p. 1

### Politique de formation

■ 1<sup>re</sup> étapes de la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique triennal > p. 1-2

### Procédures

■ De nouvelles procédures pour les organismes de formation > p. 3

### Dispositif

■ Le Certiphyto: un démarrage prometteur > p. 3

### Événement

■ Journée régionale Toulouse : accompagner l'économie durable par la formation > p. 4

### Exemple de formation

■ Un exemple de formation avec prestation rattachable : Se regrouper pour faciliter l'installation des jeunes > p. 5

### Dispositif

■ Agriculteurs fragilisés en Midi-Pyrénées : un accompagnement par VIVEA des organismes de formation > p. 6

### Cofinancements

■ VIVEA a signé une convention FSE nationale > p. 6

### Dispositif

■ Lancement des formations accompagnant le diagnostic énergie > p. 7

## Un nouveau Plan stratégique triennal et un nouveau mode de gestion

Jean-Jacques Loussouarn, directeur général de VIVEA

Le Conseil d'administration de VIVEA a voté un nouveau Plan stratégique triennal 2010-2012. Les orientations stratégiques et fonctionnelles du nouveau plan vont constituer pour nous un outil de pilotage pour lancer toute initiative de développement. Le Plan stratégique doit permettre de former beaucoup plus et mieux en répondant à des besoins diversifiés et nettement plus importants, en utilisant les moyens mobilisés par le fonds. Pour cela VIVEA doit travailler avec une diversité d'organismes et de partenaires, voire d'autres secteurs professionnels. Nous devons aussi faire évoluer l'offre vers une palette de formation permettant aux contributeurs d'acquérir des capacités à construire un avenir choisi et des compétences tactiques, techniques et relationnelles.

Pour permettre la mise en œuvre du PST, les comités territoriaux vont élaborer des plans de développement de la formation précisant ce que VIVEA peut faire avec ses partenaires pour dynamiser la formation et définir des priorités. Pour répondre

au mieux à ces objectifs stratégiques, VIVEA modifie son organisation politique et technique. Cela se traduit par la possibilité offerte aux organisations constitutives de VIVEA de régionaliser le fonctionnement des comités – c'est le choix qui a été fait dans 10 régions en mars dernier – mais aussi par la modification des règles de gestion. A partir de la fin de l'année 2010, les organismes de formation vont répondre à des appels d'offres permanents lancés par VIVEA, dans chaque département ou région, selon le mode de fonctionnement choisi. Les demandes seront traitées chaque mois et les formations pourront démarrer plus vite. Ces adaptations des modalités d'agrément politique, d'instruction technique et de gestion vont permettre à VIVEA de répondre sereinement à une augmentation du volume des formations, tout en garantissant aux contributeurs une offre de formation de qualité et un meilleur service aux organismes de formation. Elles vous sont présentées précisément dans ce nouveau numéro de l'Info des OF.

## politique de formation

**Le Conseil d'administration de VIVEA a voté en décembre 2009 son troisième Plan stratégique (PST). Démarche participative et stratégique, il situe les éléments majeurs du contexte ayant un impact sur l'agriculture et détermine, à partir de ces enjeux, les compétences à maîtriser par les agriculteurs pour s'assurer d'un avenir professionnel satisfaisant.**

## Les premières étapes de la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique triennal

### > Des priorités stratégiques et fonctionnelles

Des priorités nationales<sup>1</sup> ont été définies, elles vont être déclinées par les comités territoriaux.

La mise en œuvre du PST se traduira par une augmentation du volume de dossiers à gérer, ce qui nécessite une adaptation du mode de fonctionnement des comités. A travers le PST, le Conseil d'administration a donné la possibilité aux comités de se régionaliser et a fait évoluer

leur mode d'agrément. Le rôle politique des élus est ainsi renforcé, et l'orientation, l'analyse de besoins, l'agrément, le suivi et l'évaluation des programmes territoriaux sont mis au premier plan.

### > Choisir ou non de régionaliser

Les OPA constitutives régionales qui le souhaitent ont pu régionaliser le fonctionnement des comités VIVEA<sup>2</sup>, les comités départementaux devenant

(suite de la page 1)

alors des commissions consultatives. C'est le choix qui a été fait dans dix régions. Cette décision intervient dans un contexte de révision des politiques publiques, elle fait aussi suite à la demande de certains élus qui souhaitent mobiliser différemment les membres de leurs comités.

La régionalisation n'est pas une nouveauté pour VIVEA, elle fait déjà l'objet d'une pratique régulière : les enveloppes des cofinanceurs sont gérées au niveau régional, des cahiers des charges régionaux existent déjà pour les demandes individuelles standards et, lors des mutualisations, la solidarité entre départements intervient avant toute mutualisation nationale.

**> Mise en place d'une politique d'achat de formation**

VIVEA doit répondre aux exigences de transparence du marché de la formation formulées dans la loi sur la formation professionnelle continue (2009) et aux règles de gestion des cofinancements de plus en plus importants (10 millions d'euros potentiels en 2010). Il est en effet essentiel pour VIVEA de garantir la bonne utilisation des fonds gérés (assimilés à des fonds publics) en s'inspirant des règles de gestion des marchés publics. La principale est celle de la transparence des marchés ce qui signifie que l'en-



semble des organismes de formation doit disposer d'une information équivalente sur la nature du marché (appel d'offres et conditions générales) et que le traitement de leur offre est réalisé de façon équitable en utilisant pour cela les éléments contenus dans le cahier des charges.

VIVEA va ainsi mettre en place une politique d'achat qui est une pratique connue à VIVEA (FEADER, demandes individuelles standards, appels à propositions notamment). Cela consistera pour VIVEA à passer des commandes aux organismes de formation à travers des appels d'offres. Si l'offre de formation proposée répond aux critères préalablement définis, VIVEA achète l'ensemble de la prestation en se chargeant du montage financier<sup>3</sup>; on parle alors de globalisation.

Celle-ci consiste pour VIVEA à acheter l'ensemble d'une prestation à son

prix de vente sans se préoccuper du détail des coûts.

La mise en place de la politique d'achat permet à VIVEA de gérer de gros volumes en simplifiant le mode de gestion et d'assurer une meilleure fluidité et réactivité dans le traitement des demandes de financements et par conséquent, un meilleur service aux organismes de formation et aux contributeurs.

**> Evolution du mode d'agrément des comités**

La généralisation de la politique d'achat à VIVEA est rendue possible par l'évolution du mode d'agrément des comités. Le comité va progressivement agréer des priorités traduites en appel d'offres permanent (AOP) auxquelles il allouera des enveloppes financières.

Elles pourront être complétées par des cahiers des charges (pour les demandes individuelles et collectives standards). Les demandes de financement sont instruites techniquement au fil de l'eau par le conseiller VIVEA. Le comité peut aussi agréer des formations comme auparavant dans le cas où les demandes de financement ne répondent pas à l'AOP qu'il a lui-même défini. Les conseillers VIVEA rendront compte régulièrement de la consommation aux élus, le suivi et l'évaluation étant à l'ordre du jour de chaque comité facilitant ainsi la mise à jour de l'AOP.

**> Une première étape : un travail sur les orientations**

Avant de mettre en place les nouvelles modalités d'agrément, les comités vont travailler sur leurs orientations. Dans chaque région, les élus élaboreront ainsi de nouveaux plans de développement de la formation à partir notamment du PST et des orientations régionales retenues lors de la préparation de ce dernier. C'est à partir de ce travail qu'ils définiront une dizaine de priorités qu'ils publieront sous la forme d'appels d'offres permanents.

Le travail sur les orientations et les nouvelles modalités de fonctionnement se mettra progressivement en place en 2010 pour une généralisation en janvier 2010.

• **Cécile Ghiringhelli**

**brèves**

**Depuis juillet 2009, VIVEA peut prendre en charge les frais de formation des cotisants de solidarité**

Au cours des trois dernières années, VIVEA a constaté une augmentation régulière des demandes de prises en charge de formation des chefs d'entreprise agricole ayant le statut de cotisants de solidarité sans pouvoir y répondre favorablement. La nouvelle loi sur la formation professionnelle les rend contributeurs à VIVEA et, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009 VIVEA peut financer leurs frais de formation.

Les cotisants de solidarité sont des personnes qui dirigent des exploitations dont les surfaces sont inférieures à la moitié de la SMI (entre 1/8 et la moitié) et/ou qui travaillent moins de 1 200 heures par an. De plus, ils doivent avoir un revenu professionnel lié à cette activité et ne peuvent pas avoir plus de 65 ans pour être contributeurs à VIVEA, âge indiqué dans le texte de loi pour le droit à la formation.

**Des vidéos pour promouvoir la certification**

Depuis plusieurs années déjà, VIVEA accompagne par la formation les exploitants agricoles et les paysagistes engagés dans des démarches de certification environnementale ou de services et leur nombre devrait être de plus en plus important. En collaboration avec l'UNEP, VIVEA a réalisé trois vidéos sur ce thème, elles sont visibles sur [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr). Elles montrent l'impact positif de la certification sur l'entreprise, ses salariés et sur la perception des clients mais aussi le rôle que peut jouer la formation dans ce dispositif.

**La 2<sup>e</sup> étape de la mise en œuvre du PST : la mise en place d'une Politique Qualité Formation VIVEA**

La Politique Qualité Formation VIVEA vise l'amélioration des pratiques d'ingénierie de formation sur les 5 axes de progrès suivants :

- la délivrance d'une réponse adaptée aux besoins de ses contributeurs ;
- un accès facile de ceux-ci aux formations ;
- une adaptation des pratiques pédagogiques aux caractéristiques du public ;
- le retour des OF sur leurs pratiques de formation dans un objectif d'amélioration continue ;
- le respect des procédures VIVEA.

Dès 2011, VIVEA va proposer aux organismes de formation un système de certification officiel portant sur la qualité de leurs pratiques.

Cela se traduira par un engagement dans une démarche de progrès aboutissant à leur certification. Le référentiel s'articule autour des 5 axes cités plus haut. En contrepartie du niveau d'exigence plus élevé sur leurs pratiques d'ingénierie, les actions de formation de ces organismes seront significativement mieux valorisées.

**C.G.**

1. Celles-ci ont été synthétisées dans un document disponible sur [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)  
 2. Conformément aux nouveaux statuts signés par les OPA constitutives de VIVEA.  
 3. Pour cela VIVEA va recourir à 3 sources de financement : la contribution VIVEA, la contribution stagiaire et les cofinancements.

## procédures

## De nouvelles procédures pour les organismes de formation

La mise en œuvre du nouveau Plan stratégique triennal de VIVEA va avoir des conséquences pour les organismes de formation (cf. article p. 1). La plus importante va consister pour eux à répondre à des appels d'offres permanents lancés par VIVEA (fin 2010-début 2011). Ils vont ainsi découvrir de nouvelles procédures qui interviendront aux étapes suivantes: le dépôt de la demande, l'examen de la demande et la facturation. De plus, à partir de la mi-juillet, un nouvel extranet VIVEA, «Hâpi», plus convivial, remplacera l'outil actuel.

## &gt; Le dépôt de la demande

Sur l'extranet de VIVEA, l'organisme de formation consultera l'appel d'offres permanent (AOP) du comité et sélectionnera la priorité correspondant à son projet (ou la rubrique «autres»). Il saisira ensuite sa demande de financement.

## Ce qui change:

- VIVEA ne demande plus de budget mais un devis indiquant le prix de vente de la prestation (proposé par l'organisme de formation);
- l'organisme de formation propose un prix global à VIVEA qui intègre le montant de la contribution qu'il va demander au stagiaire;

- si une action est éligible à un cofinancement, VIVEA le mobilise automatiquement. Cela n'aura pas d'incidence sur le prix convenu;
- la demande ne peut être déposée qu'au niveau régional si le comité a été régionalisé.

*N.B. : VIVEA procède à l'achat de la prestation sur la base d'un prix de vente. Ce prix de vente correspond à un volume d'heures/stagiaire prévues et donc achetées. La justification des coûts de formation avec des bilans financiers détaillés n'est donc pas nécessaire.*

## &gt; L'examen de la demande

Si la demande est conforme techniquement (éligibilité, imputabilité et conformité à l'AOP), VIVEA décidera d'accorder ou non un financement; deux cas de figures pourront se présenter:

- Soit la demande s'inscrit dans une priorité (hors «autres») de l'appel d'offres permanent, les décisions d'attribution de financement sont prises par le conseiller VIVEA une fois par mois, au regard des fonds encore disponibles sur cette priorité.

*N.B. : le comité VIVEA définit une fois par an ses priorités et alloue des enveloppes financières à chacune d'elles.*

- soit la demande est classée dans «autres». Elle est étudiée au cas par cas par le comité à l'occasion d'une de ses trois ou quatre réunions annuelles, au regard de ses objectifs, des actions déjà financées et des fonds encore disponibles.

*N.B. : les délais entre la demande et le démarrage de l'action sont beaucoup plus rapides dans le premier cas.*

La demande devra être déposée, au plus tard, le premier jeudi de chaque mois. Le conseiller VIVEA clôturera la session d'instruction le troisième jeudi du mois, date à laquelle les décisions d'attribution seront communiquées à l'organisme de formation.

## &gt; Le contrôle, la facturation et le règlement

Après réception et contrôle des justificatifs fournis, VIVEA établira deux factures, conformément au devis:

- une facture pour le compte de l'organisme de formation du montant total de la formation conformément au mandat de facturation;
- une facture VIVEA de la contribution stagiaire que l'organisme de formation a perçue pour le compte de VIVEA. VIVEA avertira l'organisme de formation par e-mail de la mise à disposition de celles-ci sur son extranet, une compensation entre ces deux factures sera effectuée et le solde sera versé à l'organisme de formation par virement bancaire.

*N.B. : il n'y a plus de paiement séparé des cofinancements.*

Le nouveau mémento 2010, qui détaille les 4 étapes de la démarche de financement, sera mis à la disposition des organismes de formation au mois de juillet sur [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)

Cécile Ghiringhelli

## VIVEA a signé un accord cadre avec Coop de France

Signé en mars 2010, le partenariat entre les deux organismes s'articule autour des objectifs suivants:

- intensifier les collaborations entre le réseau VIVEA et les coopératives, et ce, en vue de développer l'accès à la formation des chefs d'entreprise agricoles;
- intégrer dans les stratégies des coopératives, la formation comme moyen de développement des compétences de leurs adhérents, en privilégiant notamment leur rôle de prescripteur;
- mettre en avant la valeur ajoutée de l'approche collective et du transfert de compétences via le groupe en formation;

■ accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre des engagements du Grenelle de l'environnement et préparer l'adaptation de l'agriculture aux enjeux du développement durable et aux évolutions du contexte économique (crises sectorielles notamment). Partant de ces objectifs, l'accord cadre se décline en trois volets:

- accompagnement formation du diagnostic énergétique;
- développement de la certification Agri Confiance;
- formations permettant l'obtention du Certiphyto.

## dispositif

## Le Certiphyto: un démarrage prometteur

Dans le cadre du plan gouvernemental de réduction de l'utilisation des pesticides «plan Ecophyto 2018» un certificat professionnel intitulé «Certiphyto 2009-2010» a été créé à titre expérimental. Ce certificat est basé sur une formation à l'utilisation des produits phytomédicaments dans un objectif de préservation de la santé humaine et de l'environnement. Il est ainsi prévu que chaque agriculteur utilisateur de produits phytosanitaires soit détenteur dès 2015 d'un certificat appelé «Certiphyto», qu'il peut obtenir par plusieurs voies: la voie académique par équivalence de diplômes (voie A), une évaluation des connaissances (voie B), une formation et une évaluation des connaissances (voie C), une formation seule (voie D).

## &gt; Un financement de VIVEA

VIVEA est intervenu sur les voies C et D,

en finançant des formations proposées à titre expérimental par des centres agréés par le ministère de l'Agriculture. Une attention particulière a été portée au respect du programme et des modalités de formation figurant dans un cahier des charges spécifique émis vers les organismes de formation. Depuis fin novembre 2009 (date du début de l'expérimentation), environ 20 000 chefs d'exploitation ont suivi la formation Certiphyto de deux jours (principalement voie D). A ce rythme, l'objectif des 200 000 à 250 000 chefs d'exploitation formés d'ici à 2014 devrait être atteint. Selon les premiers résultats d'une enquête réalisée lors des sessions de formation, le souci de santé, la satisfaction de faire le point sur la question phytosanitaire et les attentes relatives aux évolutions techniques figurent parmi les principales motivations des stagiaires.

## événement

## Journée régionale Toulouse : Accompagner l'économie durable par la formation

**Le 28 janvier 2010, les comités VIVEA d'Aquitaine, de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées ont organisé une journée de réflexion sur l'économie durable et l'accompagnement formation. 135 personnes étaient présentes. Cette initiative donne suite à la journée nationale du mois d'avril 2008.**

Comme l'a rappelé en introduction Jean-Didier Andrieux, président du comité VIVEA Aquitaine, le nouveau Plan stratégique de VIVEA accorde une large place au développement durable : « *Les agriculteurs doivent élaborer de nouvelles stratégies pour rendre leurs exploitations durables. Cette journée a notamment l'objectif de rendre concret le concept théorique de l'économie durable, comment faire de ce concept une réalité de terrain, quel rôle peut jouer la formation ?* ».

### > Créer du lien entre la recherche en agronomie, le monde agricole et la formation

La logique qui se dessine est celle d'une « agriculture écologiquement intensive » (cf. Michel Griffon) qui permettrait de produire plus et mieux. La plupart des actions et des programmes sont d'ailleurs orientés sur cette problématique (cf. PRDA) mais, dans un secteur où l'innovation est permanente, les exploitants ont besoin de trouver des références et d'acquérir des compétences pour anticiper et maîtriser les changements. Le grand défi actuel est l'agronomie et il est important que la recherche y consacre du temps et des moyens et que les résultats soient intégrés dans les programmes des organismes de formation afin de se traduire par des changements de pratiques. Le lien entre la recherche, le développement et la formation initiale et continue doit se développer.

### > Avoir le goût de l'innovation pour faire évoluer ses pratiques

L'agriculteur est en permanence à la recherche de l'équilibre agronomique du sol et attend des réponses techniques des chercheurs. Il exerce un métier de plus en plus complexe, et a besoin de formation pour maîtriser de nouvelles compétences. Lors de la journée, des ateliers ont permis d'entrer dans le vif du sujet, l'un d'entre eux étant consacré aux compétences en agronomie<sup>1</sup> pour faire évoluer les pratiques vers des pratiques durables. Les témoins partageaient un même état d'esprit : remise en cause et réflexion permanente, volonté de changer leur manière de faire et goût de l'innovation. Ils ont tous fait des expérimentations : abandon du labour, semis direct intégral, faux semis, enherbement ou cultures intermédiaires qui les ont fait évoluer vers des pratiques durables. La formation est nécessaire, c'est une constante remise en cause des connaissances acquises car même si « *il est plus difficile de se défaire des idées anciennes que d'avoir des idées nouvelles* », elle permet de s'adapter assez vite.

### > Des pratiques durables acquises en formation

Cofruid'Oc est une coopérative qui produit essentiellement de la pomme et de l'asperge et qui les commercialise. Des formations à destination de ses membres ont été mises en place : elles concernent notamment la fertilisation et l'irrigation. Elles s'appuient sur différentes méthodes : pilotage de l'eau et des arbres, analyse des sols, calendriers de traitement et des coûts, pratiques agronomiques. Les résultats des formations se traduisent concrètement sur le terrain par la création de haies multi-espèces, une division par quatre de la consommation d'eau grâce à un système de goutte à goutte, la réduction du rythme de fertilisation des pommiers (passage de 8 traitements de pesticides à 3 traitements de produits

homologués en agriculture biologique) et la réduction de certains apports d'azote. Cette modification des pratiques a eu des retombées économiques fortes : l'apport d'intrants ayant été réduit, cela a permis de répondre à la demande de clients (maintien ou conquête de nouveaux marchés).

### > Monter des partenariats pour mettre en place des formations

Jean-Jacques Lousouarn, directeur général de VIVEA, a présenté quelques chiffres : 200 000 personnes devront se former d'ici à 2013 sur le Certiphyto, 100 000 sur l'énergie.

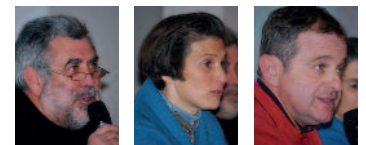
Le Grenelle de l'environnement a également fixé des objectifs dans des domaines comme le bio que le nombre actuel d'organismes de formation ne permettra pas d'atteindre. L'enjeu est de doubler le volume de formation dans les années qui viennent mais VIVEA ne pourra pas le faire seul. Les moyens sont disponibles (bientôt 53 millions d'euros avec les cofinancements) mais l'offre de formation devra être adaptée aux besoins et aux volumes attendus.

L'accès à la formation n'est pas naturel, il se construit collectivement. Il est nécessaire de monter des partenariats. Les organisations économiques doivent travailler, par exemple, avec les chambres d'agriculture et les CFPPA, et les élus VIVEA doivent se tourner vers l'accompagnement de projets pour mobiliser les organismes sur la formation.

### > «Le développement durable donne du sens au métier»

Pour Christiane Lambert, présidente de VIVEA, il y a de la place pour toutes les agricultures (biologique, raisonnée et conventionnelle) car les consommateurs n'ont pas tous les mêmes moyens et les mêmes demandes. On constate un décalage entre la commande passée à l'agriculture et la réalité d'achat. Le développement durable est une notion transversale et il est nécessaire d'opérer en permanence

une connexion entre ses trois piliers : économique, environnemental et social. Les agriculteurs sont passés d'une phase d'opposition à une phase d'appropriation du concept. Le développement durable donne du sens au métier et la formation contribue à communiquer ce sens.



Jean-Didier Andrieux (en photo à gauche), Yves Aris (en photo à droite) et Marianne Dutoit (en photo), présidents VIVEA des trois régions, vont, avec leurs comités, faire vivre le PST, ils vont mobiliser, écouter, accompagner et communiquer grâce au savoir-faire de VIVEA. L'économie durable doit permettre de rebondir, d'avancer, de redonner du sens au projet agricole.

L'enjeu d'une telle journée est de mettre la formation au cœur des projets et de mieux travailler avec les partenaires. •

**Cécile Ghiringhelli**

*1. Les autres ateliers étaient consacrés aux entrepreneurs du paysage, à la compétitivité commerciale, aux énergies renouvelables et à la ressource en eau.*

### VIVEA a signé une charte avec Agri Confiance

Signée en septembre 2009, elle vise à accompagner par la formation les 20000 agriculteurs déjà certifiés selon la norme Qualité NF V01-005, pour accéder au volet environnemental NF V01-007. Le partenariat consiste à déployer le dispositif de formation mis au point grâce à l'expérimentation menée actuellement sur trois sites pilotes. Un bilan/évaluation doit être effectué afin d'améliorer le dispositif et de le déployer à grande échelle. Des formations seront alors soumises à l'agrément des comités territoriaux VIVEA.

## exemple de formation

### Un exemple de formation avec prestation rattachable Se regrouper pour faciliter l'installation des jeunes

Plusieurs chefs d'exploitations d'une même commune se sont demandés comment s'assurer d'une meilleure qualité de vie et transmettre leur outil de production. La réponse explorée est celle du regroupement de ces exploitations, travailler ensemble pour pérenniser les outils en mettant en place une organisation collective du travail et donner envie aux jeunes de s'installer.

#### > Une prestation rattachable pour enrichir l'action de formation

Dans le cadre de l'appel à propositions « gestion des ressources humaines » lancé par le comité VIVEA en Midi-Pyrénées, la proposition de la chambre d'agriculture du Lot repose sur un dispositif combinant formation et prestation rattachable. En effet, les prestations rattachables, qu'elles se situent en amont, en aval ou durant une action de formation, peuvent être prises en charge par VIVEA depuis 2006, si elles sont en lien avec l'action de formation. L'objectif est d'assurer une continuité pédagogique ou d'assurer une valeur ajoutée

au processus de formation, en termes d'adaptation, d'adéquation entre la dynamique collective et l'accompagnement individuel, d'apport des acquis de formation sur la situation de travail et d'évaluation. Pour la chambre d'agriculture du Lot, ce dispositif est une occasion d'enrichir et donc d'améliorer l'action de formation « Se regrouper pour faciliter l'installation des jeunes ».

#### > Un diagnostic en amont de la formation

En amont de la formation, un temps de diagnostic a été mis en place avec l'appui de l'ADEFPAT afin d'évaluer la faisabilité humaine du projet. Divisé entre un temps d'observation (2 h) en situation de travail chez chaque stagiaire et un autre de restitution de l'observation (2,5 h), le diagnostic a permis de clarifier les objectifs individuels, de mettre à plat les enjeux collectifs et d'enrichir ainsi le contenu de l'action de formation. Les problématiques à traiter qui ont été identifiées tournaient autour de questions comme : Comment intégrer des habitudes de fonctionnement individuel dans un travail collectif ? Quel système

de production, quels choix techniques, quels investissements ? Quelles tâches seront à réaliser en croisière et avec quelle organisation ? Quels seront les travaux exceptionnels engendrés par les investissements de départ ? Quelles seront les règles de fonctionnement et de prises de décision ? Quelle sera la répartition des tâches de management ? A partir de l'analyse des diagnostics, le contenu des 4 jours de formation a été élaboré.

#### > Des plans d'actions élaborés en formation

La première journée de formation, centrée sur l'existant en repartant des résultats des diagnostics individuels, a permis de créer une dynamique collective. La journée visait à partager la synthèse des diagnostics pour favoriser une meilleure compréhension des interactions entre système/outils de production chez chacun et d'aborder la méthode pour élaborer un plan d'actions. Différents scénarios ont été explorés selon une méthode de travail en sous-groupe (logique de répartition des tâches, partage des responsabilités). Parmi les questions abordées : Faut-il augmenter le nombre de vaches ou la lactation par vache ? Faut-il passer en zéro pâturage ? Quelle répartition du travail de week-end entre les personnes avec tel type d'installation ? Les 3 journées de formation suivantes ont été consacrées à des temps d'apports et de réflexion sur des thématiques nécessaires pour faire avancer les plans d'actions : la stratégie d'entreprise et l'organisation collective du travail. Ce dispositif de prestations rattachées à une action de formation a permis d'apporter une réponse formation pertinente à un besoin précis et concret d'agriculteurs. Ce dispositif a été un levier pour le passage à un projet opérationnel, en termes d'organisation et d'anticipation dans les exploitations concernées. •

Samir Bedjil et Anne Jegouic

### VIVEA a signé une charte avec la CCMSA

Signée en septembre 2009, elle vise à renforcer la synergie entre les deux organismes dans le but de :

- favoriser l'accès à la formation des actifs agricoles non salariés ;
- améliorer leurs conditions de travail et de vie notamment en prenant en compte les sujets liés à la santé et sécurité au travail ;
- et accompagner les exploitants exposés aux crises qui impactent les filières.

Les principes de la charte sont d'une part, de s'informer mutuellement des modes de fonctionnement et des actions entreprises par nos réseaux respectifs, d'autre part, de construire ensemble des dispositifs de formation adaptés aux problématiques rencontrées sur les territoires et enfin de mieux informer les contributeurs de VIVEA sur les possibilités et moyens facilitant l'accès à la formation (financement de formations, services de remplacement, crédit d'impôt...). Chaque comité VIVEA est invité à décliner cette charte nationale, au niveau local, en tenant compte du contexte, des priorités territoriales et pour cela de se rapprocher, avec l'appui de son conseiller/délégué VIVEA et de sa caisse de MSA locale. Une première convention de partenariat territorial a d'ores et déjà été signée avec la Fédération des caisses de MSA du Languedoc et d'autres projets sont en cours, notamment avec les MSA des Portes de Bretagne et de Picardie.

Le premier comité de pilotage national de VIVEA/CCMSA s'est tenu début novembre 2009. Compte tenu de l'actualité agricole, les deux partenaires ont souhaité travailler en priorité sur l'accompagnement des filières en crise et plus particulièrement sur le public fragilisé avec comme point d'entrée le dispositif « Avenir en soi ».

Il s'agit d'une démarche d'accompagnement au changement (passage d'une activité à une autre ou transition). Animées par des travailleurs sociaux formés à cette démarche, les sessions se déroulent en 6 étapes de 7 à 8 séances, réparties sur une période de 6 à 12 semaines avec des rencontres en groupe et des entretiens individuels. A l'issue de ce parcours, les participants peuvent éventuellement enclencher une autre démarche de formation, une VAE ou un bilan de compétences.

Ce dispositif a déjà été proposé à l'agrément de quelques comités. En effet, suivant les Caisses MSA qui l'ont mise en œuvre, cette démarche a pu être construite sous forme de parcours de formation imputable et éligible à VIVEA. Ce dispositif, destiné à être déployé sur tout le territoire, devrait donc donner lieu à une généralisation des demandes d'agrément auprès des comités.

D. M.

### VIVEA peut financer des prestations en amont et en aval de la formation

La circulaire de la DGEFP datée du 14 novembre 2006 a introduit la possibilité de prendre en charge des prestations, jusque là non imputables, au titre de la formation professionnelle continue, en amont ou en aval de la formation et en lien avec celle-ci.

On parle de prestations « rattachables » à une action de formation. Elles doivent se construire à partir de l'action de formation pour l'enrichir et en améliorer l'efficacité.

#### Une adaptation des règles de VIVEA

Il s'agit pour VIVEA d'utiliser l'opportunité qu'offre la loi comme levier pour améliorer l'adéquation entre l'offre et les besoins, améliorer l'attractivité et l'efficacité des formations notamment leur transfert en situation réelle.

Après une période d'expérimentation, le Conseil d'administration a statué sur la généralisation du dispositif en octobre 2009. Ainsi, VIVEA peut

désormais financer des diagnostics individuels ou d'entreprise (qui permettent d'élaborer un plan d'accompagnement comportant de la formation), de l'accompagnement individuel notamment pour permettre le transfert de connaissance et de savoir-faire en situation réelle dans l'entreprise. La condition est que ces prestations soient articulées au temps de formation et qu'elles concourent à en accroître l'efficacité. C.G.

## dispositif

Agriculteurs fragilisés en Midi-Pyrénées :  
Un accompagnement par VIVEA des organismes de formation

**E**n Midi-Pyrénées, le comité VIVEA a lancé un appel à intentions pour développer des formations à destination des agriculteurs fragilisés et a conduit dans ce cadre un accompagnement des organismes de formation afin de les aider à construire des dispositifs intégrant la formation.

## &gt; Des partenaires mobilisés et dynamiques

Le premier effet de cet accompagnement est la mobilisation dynamique des différents partenaires tout au long du processus. Une vingtaine de personnes a participé à chaque rencontre collective : formateurs, acteurs du développement agricole, acteurs du secteur social, experts ont évoqué leurs expériences, témoigné des difficultés rencontrées et partagé leurs réflexions. Leur implication, les apports de connaissances et les séquences construites dans ces temps collectifs, les appuis spécifiques à chaque projet leur ont permis de progresser sur les questions suivantes :

- qui sont les agriculteurs fragilisés et comment prendre en compte leurs spécificités et leurs besoins dans le cadre de formations ;

- comment mobiliser le public ; quelles modalités pédagogiques mettre en œuvre, prenant en compte le public fragilisé ;

- quelle évaluation des actions de formation et capitalisation des pratiques mises en œuvre.

## &gt; Des résultats encourageants

Les principaux résultats constatés concernent les dynamiques enclenchées, le nombre d'actions, les enseignements tirés pour les organismes de formation et pour VIVEA sans oublier l'essentiel : la satisfaction et l'adaptation des formations aux besoins et attentes des stagiaires. La formation a contribué à leur remobilisation et leur a permis de redémarrer malgré les difficultés rencontrées. Des dynamiques ont été enclenchées dans les départements, avec la mise en place de nouveaux partenariats et la construction de dispositifs innovants pour les agriculteurs fragilisés. Le comité régional Midi-Pyrénées a recueilli les intentions de travail, sept formations ont déjà été réalisées – d'une durée moyenne de 41 heures – et d'autres sont en cours.

## &gt; Une expérimentation riche en enseignements

En terme d'enseignements, les organismes ont noté la pertinence de la formation pour répondre aux spécificités de ce public, l'adhésion progressive des responsables politiques (quant à l'utilisation du moyen formation), le renforcement des partenariats, la complémentarité des contributions des différents acteurs, leur professionnalisation (par la connaissance public), le travail méthodologique, et l'audace mise en œuvre. Ils ont aussi augmenté leur activité et leur chiffre d'affaires.

## &gt; Des stagiaires satisfaits

Les stagiaires ont dit leur satisfaction de connaître l'existence de ce type de formation et d'avoir été sollicités directement pour y participer (moyens mis en place pour la mobilisation). Ils ont mis en exergue le fait que les organismes leur manifestent de l'intérêt en tant que personne.

Concernant les dispositifs construits, ils ont constaté et mis en valeur la complémentarité des équipes pendant et autour de la formation. Ils ont plébiscité les séquences de formation

à la gestion présentée de façon dynamique et qui, de ce fait, les ont intéressés. Ils ont souligné l'utilité des formations pour se construire des perspectives. Ils ont également mis en valeur les modalités de formation et surtout l'absence de jugement, la confiance accordée par les formateurs, et l'intérêt de partager avec des pairs, et parfois l'accompagnement individuel. Ils ont dit combien cela avait contribué à leur remobilisation, combien cela était nécessaire et permettait de redémarrer malgré les difficultés rencontrées.

Cette satisfaction s'est notamment traduite par une assiduité très satisfaisante, la durée de formation (en moyenne 41 h) n'a pas été un facteur d'absentéisme.

En janvier 2010, une rencontre a été organisée par VIVEA pour partager les résultats des actions réalisées. Celle-ci a permis de partager et diffuser les enseignements des expérimentations réalisées. Le dynamisme enclenché doit permettre de multiplier les formations sur ce thème, dans le cadre de partenariats. •

**Adélaïde Haya**

## cofinancements

## VIVEA a signé une convention FSE Nationale 2010-2011 visant la sécurisation des parcours professionnels des actifs agricoles non salariés et le développement de l'accès des femmes aux formations

## &gt; Douze régions concernées

Le 13 avril dernier, VIVEA a obtenu l'avis favorable du Comité central de programmation sur sa demande FSE pour les tranches annuelles 2010 et 2011 portant sur un montant de subvention de 5 millions d'euros. Son objectif est de développer la sécurisation des parcours professionnels de ses ressortissants et de porter le taux d'accès des femmes à la formation professionnelle à 11 % contre 9,2 % en 2008.

La convention FSE nationale avec la DGEFP a pour objet d'assurer une cou-

## VIVEA a signé une convention FSE nationale

verture nationale du FSE en tenant compte des conventions régionales déjà obtenues ou en cours d'obtention. Les 12 régions suivantes constituent donc le champ d'intervention de ce conventionnement : Alsace, Auvergne, Bretagne, Centre, Corse, Franche-Comté, Haute-Normandie, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire et Picardie. La Corse bénéficiant déjà d'enveloppes de cofinancement couvrant l'ensemble des besoins pour 2010, VIVEA ne mobilisera pas de FSE sur cette région en 2010.

## &gt; Les actions et le public éligibles

La subvention FSE permet de cofinancer les coûts pédagogiques des actions de formation à hauteur de 45 % et s'applique aux formations relevant de l'un des 4 axes du Plan

stratégique triennal de VIVEA : stratégie et pilotage d'entreprise, volets économique, environnemental et social du développement durable. Les formations techniques sont également éligibles dès lors que l'on peut les rattacher à l'un de ces 4 grands axes. Le public éligible est constitué de l'ensemble des contributeurs VIVEA ainsi que des personnes en cours d'installation.

Seules les actions collectives et qui ne bénéficient d'aucun autre cofinancement, notamment FEADER, sont éligibles. Le FSE est donc bien complémentaire aux autres cofinancements disponibles sur les régions, la finalité de l'ensemble des cofinancements est qu'une demande de financement d'une action de formation puisse bénéficier dans la très grande majorité des cas, d'au-moins un cofinancement.



Un appel d'offres national est émis par VIVEA et disponible sur son site internet : <http://www.vivea.fr/inter-net/pages/OrganismeFormation/cofinancements.aspx>

La convention signée démarrant au 1<sup>er</sup> janvier 2010, VIVEA se réserve donc la possibilité d'affecter rétroactivement du FSE sur des dossiers déjà engagés, voire soldés.

Comme pour tout cofinancement, il est important que nous communiquions sur cette subvention en informant prioritairement les bénéficiaires des formations. VIVEA compte sur les dispensateurs de formation pour assurer au mieux cette communication et en garder une trace. Pour toute question relative à la convention nationale FSE applicable sur votre région, vous pouvez contacter votre conseiller VIVEA.

**Danielle Messié**

dispositif

## Lancement des formations accompagnant le diagnostic énergie

Pour accompagner la réalisation des diagnostics énergie dans le cadre du Plan de performance énergétique (PPE), VIVEA, en collaboration avec certains partenaires, a élaboré un cahier des charges de formation qui a été validé par le ministère de l'Agriculture. VIVEA s'est attaché à concevoir un dispositif de formation qui soit :

- un levier pour l'exploitant en matière d'évolution de ses pratiques, de réorientation de sa production et d'investissement en lien avec la question de l'équilibre énergétique de l'exploitation;
- attractif puisqu'il permettrait de réduire le coût du diagnostic restant à la charge de l'exploitant (un coût résiduel de l'ordre de 150 à 250 € semble acceptable);
- et aidant pour définir les meilleurs choix stratégiques à l'issue du diagnostic.

Deux options sont proposées dans ce cahier des charges, la première comprenant deux journées de formation collective en amont et en aval du diagnostic, la seconde

incluant une demi-journée de formation individualisée (terme retenu par le ministère en lieu et place de prestation rattachable) en plus des deux journées collectives.

Le cahier des charges est disponible sur [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr) à l'adresse suivante :

<http://www.vivea.fr/internet/pages/OrganismeFormation/appelsproposition.aspx> VIVEA attire l'attention des dispensateurs de formation et des diagnostiqueurs sur l'importance qu'il y a à bien distinguer ce qui relève strictement de la réalisation du diagnos-

tic énergétique, et qui bénéficie de l'aide de l'Etat grâce au FEADER mesure 121C, de ce qui relève de la formation financée par VIVEA et le FEADER (mesure 111A) ou le FSE.

**Danielle Messié**



in:fo

Une publication de VIVEA  
81, boulevard Berthier, 75017 Paris  
Siren: 440.656.247.  
Tél.: 01.56.33.29.00.  
Fax: 01.56.33.29.19.  
E-mail: [redaction@vivea.fr](mailto:redaction@vivea.fr)  
Internet: [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)

Directeur de la publication  
Jean-Jacques Loussouarn  
Responsable éditoriale  
Cécile Ghiringhelli  
Photos  
J.C. Issaly, S. Brakel, A. Pandrot  
Conception et réalisation  
Incidences



### Abonnez-vous !



Vous souhaitez connaître notre actualité et nos nouveaux documents mis en ligne, abonnez-vous à notre lettre électronique mensuelle :

<http://www.vivea.fr/Internet/Pages/inscription2.aspx>

